

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00848

Numéro SIREN : 533 308 607

Nom ou dénomination : A.A.2L.

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2023 sous le numéro de dépôt 11957

Désignation de l'entreprise		SARL A.A.2L.				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		ZA du Mortier Est 85610 CUGAND					
SIREN		533308607					
Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12		Durée de l'exercice précédent * : 12					
				Exercice N clos le 31/12/2022		Exercice N-1 clos le 31/12/2021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	438	030	438		
	Immobilisations financières * (1)	040	194 595	042		194 595	194 595
Total I (5)		044	195 033	048	438	194 595	194 595
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052			
	Matières premières, appro., en cours de production *						
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068		070			
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	292 837	074		292 837	450 019
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	905 753	086		905 753	609 398
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II		096	1 198 590	098		1 198 590	1 059 417
Total général (I + II)		110	1 393 623	112	438	1 393 185	1 254 012
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		90 000		90 000	
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		9 000		9 000	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		1 130 880		561 069	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		156 267		578 811	
	Provisions réglementées	140					
Total I		142	1 386 147			1 238 880	
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 440		1 399	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 881	172	5 598	13 733	
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176	7 038			15 133	
Total général (I + II + III)		180	1 393 185			1 254 012	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	286 640	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.A.2L.

Néant ☐**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

		Exercice N clos le 31/12/2022		Exercice N-1 31/12/2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		210		
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	209		
			215		
			217		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits		230	1	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	66 001	55 501
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :		242	2 751	2 647
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 428)		244	531	532
	Rémunérations du personnel *		250	41 455	37 531
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	19 204	16 376
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Dotations aux amortissements *		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260	262	16	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	63 957	57 086
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	2 044	-1 585
Produits et charges diverses	Produits financiers (III)		280	156 861	354 123
	Produits exceptionnels (IV)		290		300 000
	Charges financières (V)		294	103	71
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347 348	300		65 000
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	2 535	8 656
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	156 267	578 811
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312 156 267	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 535	
	Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	7 698	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986	ZFU - TE (44 octies et octies A) 987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44) 991	investissements outre-mer 344			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire 993			
	BUD (art. 44 sexdecies) 992				
	Créance due au report en arrière du déficit	346	35	149 600	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 Déficit col.2	352 16 900	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2	370 16 900	372	

Désignation de l'entreprise : SARL A.A.2L.

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL A.A.2L.

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui sont en général :
- matériel de bureau et informatique : linéaire sur 3 ans.

2.2.2 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.3 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	438,04			438,04
Immobilisations financières	194 595,00			194 595,00
TOTAL	195 033,04			195 033,04

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	438,04			438,04
TOTAL	438,04			438,04

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 292 837,48 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	6 197,04	6 197,04	
Groupe	286 640,44	286 640,44	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	292 837,48	292 837,48	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

- Intérêts courus sur comptes courants associés

7 254,66

TOTAL

7 254,66

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 9 000 parts sociales, d'une valeur de 10,00 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2021 avant résultat		660 069,01
Résultat de l'exercice précédent (2021)	578 810,64	
- distribution dividendes	9 000,00	
Montant à affecter aux capitaux propres	569 810,64	
- autres réserves		569 810,64
Montant des capitaux propres au 31/12/2022 avant résultat		1 229 879,65
- résultat de l'exercice		156 266,94
Montant des capitaux propres au 31/12/2022 après résultat		1 386 146,59

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 7 038,49 €. Elles ont toutes une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - Charges à payer

- Fournisseurs factures non parvenues	984,72
- Organismes sociaux charges à payer	1 802,00
- Intérêts courus sur comptes courants associés	103,16

TOTAL 2 889,88

3.2.4 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	9 000,00	10,00
2. parts sociales émises pendant l'exercice		
3. parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	9 000,00	10,00

3.3 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

- Tableau des filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capitaux propres	% Détention	Résultat du dernier exercice clos
I - FILIALES (détention à plus de 50 %)			
SARL CVTP	678 761,20	75	191 779,11
II - PARTICIPATIONS (détention entre 10 % et 50 %)			
SCI LYLLA	4 343,22	10	2 179,57
III - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX		Françaises	Étrangères
Valeurs comptables des titres détenus :			
- Brutes		194 580,00	
- Nettes		194 580,00	
Montant des prêts et avances accordés :		286 640,44	
Montant des cautions et avoirs donnés :			
Montant des dividendes encaissés :		149 600,00	

A.A.2L.

Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : ZA du Mortier Est - 85610 CUGAND
533 308 607 RCS LA ROCHE SUR YON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant 156 266,94 euros de la manière suivante :

- A titre de dividende global à l'associé unique..... 22 500 euros
Soit 2,50 euro par part
- Le solde en totalité au compte « autres réserves ».....133 766,94 euros
Qui s'élève ainsi, après affectation, à 1 264 646,59 euros

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 22 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

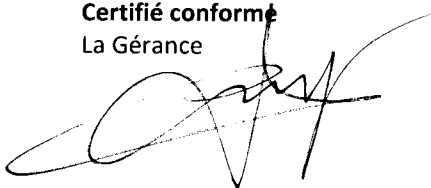
Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} juillet 2023.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	QUOTE-PART DES DIVIDENDES AYANT OUVERT DROIT A L'ABATTEMENT PREVU AUX ARTICLES 158.3 2° A 4° DU CGI	QUOTE-PART DES DIVIDENDES N'AYANT PAS OUVERT DROIT A L'ABATTEMENT PREVU AUX ARTICLES 158.3 2° A 4° DU CGI
Clos le 31 décembre 2021	9 000 euros	9 000 euros	NEANT
Clos le 31 décembre 2020	9 000 euros	9 000 euros	NEANT
Clos le 31 décembre 2019	9 000 euros	9 000 euros	NEANT

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several loops and a final vertical stroke.